

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décès d'un patient atteint de la fièvre jaune en Guyane

L'institut Pasteur de Guyane a confirmé cette semaine une infection par le virus de la fièvre jaune sur le territoire guyanais. Il s'agit du 4ème cas depuis 2017, le 2^{ème} cette année.

Il s'agit d'une contamination survenue chez un patient de 40 ans. Ce patient a été rapidement transféré de Maripasoula au Centre hospitalier de Cayenne où il est décédé le 11 octobre. Son statut vaccinal n'est pas connu à ce jour.

La fièvre jaune est une maladie virale aiguë qui se transmet par la piqûre d'un moustique infecté, et peut donner lieu à des formes graves et potentiellement mortelles.

Ce nouveau cas confirme que la fièvre jaune est bien présente en Guyane, particulièrement sur les zones forestières. Cela justifie **l'obligation vaccinale de toute personne qui se rend ou séjourne sur le territoire.**

La vaccination est la principale mesure de prévention contre la fièvre jaune. Le vaccin est gratuit, sûr et très efficace. Une seule dose suffit généralement à conférer une immunité durable et une protection à vie contre la maladie. Il donne en 30 jours une protection immunitaire efficace à 99% des sujets vaccinés.

Vous n'êtes pas vacciné ? Adressez-vous à l'un des centres de vaccination habilités ou auprès de certains médecins généralistes habilités à pratiquer la vaccination contre la fièvre jaune en Guyane.

Se protéger individuellement et collectivement contre les moustiques

Pour l'ensemble de la population, mais en particulier pour ceux présentant une contre-indication à la vaccination, la protection contre le moustique est essentielle par des mesures individuelles et collectives :

- en zone urbanisée comme en forêt, se protéger des piqûres de moustiques en portant des vêtements longs, en utilisant des répulsifs cutanés (en respectant les précautions d'emploi, en particulier chez l'enfant et la femme enceinte) ainsi que des moustiquaires, en particulier de berceau chez le nouveau-né et le nourrisson ;
- protéger l'habitat (moustiquaires, diffuseurs électriques, tortillons...) ;
- détruire les larves ainsi que les gîtes potentiels de reproduction des moustiques autour et dans l'habitat (en supprimant, les soucoupes sous les pots de fleurs et en vidant au moins une fois par semaine tous les récipients contenant de l'eau stagnante : détrit, gouttières...)

Contact presse ARS - Amandine DESFONTAINES : amandine.desfontaines@ars.sante.fr